

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et sa modification, le règlement (UE) n° 2015/830

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit Mélange

Nom du produit Fairy Professional Original (liquide vaiselle)

Identificateur de produit 92264199\_A\_PGP\_CLP\_EUR

Synonymes PA00225004 Produit commercial Produit commercial

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Réservé aux utilisateurs professionnels

Groupe d'utilisateurs principaux SU 22 - Usages professionnels

Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Catégorie de produit Lavage de vaisselle manuel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le FRANCE

fournisseur de la fiche de données

de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France)

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG

PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 - 1853

Strombeek-Bever (Belgique)

Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale

81 – 1090 Bruxelles (Belgique)

Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel: FRANCE: service.france@pgprof.com

BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com

Adresse e-mail pgsds.im@pg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59

Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

#### Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] Lésions oculaires graves/irritation Catégorie 2 - (H319)

oculaire

Toxicité aquatique chronique Catégorie 3 - (H412)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Effets et symptômes indésirables pour la santé humaine

Aucune information disponible

92264199\_A\_PGP\_CLP\_EUR - Fairy Professional Original (liquide vaiselle)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquettage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence P102 - Tenir hors de portée des enfants

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

Date de révision: 19-nov.-2018

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P313 + P337 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

#### 2.3 Autres dangers

Autres dangers ne donnant pas lieu Aucun composant PBT et vPvB.

à classification

#### Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Sans objet.

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	NoCAS	NoCE	N° d'enregistrement REACH	% massique	Classification (Règ. 1272/2008)	Facteur M (chronique)	Facteur M (aigu)
Sodium Laureth Sulfate	68585-34-2			10 - 20	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)	1	1
Lauramine Oxide	308062-28-4	931-292-6	01-2119490061-47	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)	1	1

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

### Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou

un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever

les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption

cutanée: consulter un médecin. Interrompre l'utilisation du produit.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/blessures après Toux. Éternuements.

inhalation

Symptômes/blessures après contactRougeur. Gonflements. Sécheresse. Démangeaisons.

cutané

Symptômes/blessures après contactDouleur sévère. Rougeur. Gonflements. Troubles de la vision.

oculaire

Symptômes/blessures après

Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinale. Nausées. Vomissements.

Date de révision: 19-nov.-2018

ingestion Sécrétion excessive. Diarrhées.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

### Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction à ne pas utiliserSans objet.

pour des raisons de sécurité

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie Aucun danger d'incendie. Non combustible.

Dangers rélatifs à la combustion et Le produit n'est pas explosif.

à l'explosion

**Réactivité** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection Aucune instruction spécifique de lutte contre l'incendie exigée.

spécial pour le personnel préposé à

la lutte contre le feu

Équipement de protection et

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

**précautions pour les pompiers** respiratoire.

#### Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Conseils à destination des

secouristes

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher la pénétration dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de liquide :. Absorber avec une matière absorbante non

combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux

réglementations locales.

Autres informations Sans objet.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Autres informations Consulter les sections 8 et 13.

### Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation É

sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et

Date de révision: 19-nov.-2018

compris toutes les précautions de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de Conserver dans emballage d'origine. Voir la section 10.

stockage

Produits incompatibles
Matières incompatibles
Interdictions relatives au stockage
Voir la section 10.
Voir la section 10.
Sans objet.

mixte

Exigences relatives aux locaux

etaux lieux de stockage

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2.

### Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales

Aucune information disponible

### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

travailleurs

Nom chimique	NoCAS	Travailleur – inhalation, court terme – locale	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique
Sodium Laureth Sulfate	68585-34-2		2750 mg/kg bw	175 mg/m <sup>3</sup>
Lauramine Oxide	308062-28-4		11 mg/kg bw/d	6.2 mg/m <sup>3</sup>

#### Consommateurs

Nom chimique	NoCAS	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Sodium Laureth Sulfate	68585-34-2	15 mg/kg bw		
Lauramine Oxide	308062-28-4	0.44 mg/kg bw/d		

Nom chimique	NoCAS	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Sodium Laureth Sulfate	68585-34-2	52 mg/m <sup>3</sup>	1650 mg/kg bw
Lauramine Oxide	308062-28-4	1.53 mg/m <sup>3</sup>	5.5 mg/kg bw/d

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	NoCAS	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Sodium Laureth Sulfate	68585-34-2	0.24 mg/l	0.024 mg/l	0.071 mg/l
Lauramine Oxide	308062-28-4	0.0335 mg/L	0.00335 mg/L	0.0335 mg/L

Nom chimique	NoCAS	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées
Sodium Laureth Sulfate	68585-34-2	5.45 mg/kg dwt	0.545 mg/kg dwt	10000 mg/l
Lauramine Oxide	308062-28-4	5.24 mg/kg sediment dw	0.524 mg/kg sediment dw	24 mg/L

Nom chimique	NoCAS	Terrestre	air	Oral(e)
Sodium Laureth Sulfate	68585-34-2	0.946 mg/kg dwt		
Lauramine Oxide	308062-28-4	1.02 mg/kg soil dw		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune information disponible

Équipement de protection

Équipements de protection individuelle uniquement exigés en cas

individuelle d'utilisationprofessionnelle ou pour les conditionnements importants (non pour les

conditionnementsménagers) Pour une utilisation par les consommateurs, veuillez suivre les

Date de révision: 19-nov.-2018

recommandations indiquéessur l'étiquette du produit.

Protection des mains

Sans objet. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Protection des yeux

Protection de la peau et du corps Protection respiratoire Dangers thermiques

Sans objet. Sans objet. Sans objet.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

### Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés	physiques et chimique	es essentielles
<u>Propriété</u>	Valeur/unités_	Méthode d'épreuve/Remarques
Aspect	Liquide	
État physique	Liquide	
Couleur	Coloré	
Odeur	plaisante (parfum)	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	Odeur perçue dans des conditions d'utilisation typiques
рН	Aucune donnée disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point / intervalle d'ébullition	> 95 °C	
Point d'éclair	> 80 °C	
Taux d'évaporation relatif (acétate	Aucune donnée	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la
de butyle = 1)	disponible	sécurité et la classification de ce produit
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	Aucune donnée disponible	
Solubilité	Soluble dans l'eau	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Indisponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité	Aucune donnée disponible	·
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas classé comme explosif car il ne contient aucune substance présentant des propriétés explosives au sens de l'article 14 (2) de CLP.
Propriétés comburantes	Aucune donnée	

Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme oxydant car il disponible ne comporte aucune substance possédant des propriétés oxydantes CLP (Art 14 (2))

Date de révision: 19-nov.-2018

#### 9.2 Autres informations

Aucune information disponible. **Autres informations** 

#### Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10 pour plus d'informations.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.5 Matières incompatibles

Sans objet.

#### 10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

### Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

<u>Mélange</u>

Toxicité aiguë Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Corrosion/irritation cutanée Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation respiratoire Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité

Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Toxicité pour la reproduction

Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

STOT - exposition unique

Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

STOT - exposition répétée

Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Danger par aspiration

Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

#### Substances dans le mélange

	Nom chimique	NoCAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Γ	Sodium Laureth Sulfate	68585-34-2	1999.7 mg/kg bodyweight	-	ı
ı			(rat)		
Γ	Lauramine Oxide	308062-28-4	1064 mg/kg bw (OECD 401)	> 2000 mg/kg bw (OECD	-
1				402)	

### Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

**Effets d'écotoxicité**Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Date de révision: 19-nov.-2018

Toxicité aiguë

Nom chimique	NoCAS	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
Lauramine Oxide	308062-28-4	2.67 mg/L (Pimephales promelas; 96 h)	0.266 mg/L (//OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	3.1 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	-

Toxicité chronique

Nom chimique	NoCAS	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
Lauramine Oxide	308062-28-4	0.42 mg/L (//US EPA	0.078 mg/L (//OECD	0.7 mg/L (//OECD	24 mg/L
		OPPTS 850.1500;	201;	211; Daphnia magna;	(Pseudomonas
		Pimephales	Pseudokirchneriella	21 d)	putida; 18 h)
		promelas; 302 d)	subcapitata; 3 d)	·	

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	NoCAS	Persistance et dégradabilité	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)
Lauramine Oxide	308062-28-4	Biodégradable.	90% CO2; OECD 301 B; > 60% (10 d)

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	NoCAS	Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de partage octanol/eau
Lauramine Oxide	308062-28-4	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	< 2.7

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Aucune information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés

considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Les emballages vides non nettoyés doivent être traités

92264199\_A\_PGP\_CLP\_EUR - Fairy Professional Original (liquide vaiselle)

comme des emballages pleins en ce qui concerne l'élimination.

Code de déchets du CED 20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses

15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

Date de révision: 19-nov.-2018

par de tels résidus

13.2 Informations supplémentaires

#### Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### **IMDG**

14.1 Numéro ONUSans objet14.2 Désignation officielle deSans objet

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Sans objet

transport

14.4 Groupe d'emballage Sans objet14.5 Dangers pour l'environnement Non réglementé

**14.7 Transport en vrac**Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil

**IBC** 

**IATA** 

14.1 Numéro ONUSans objet14.2 Désignation officielle deSans objet

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Sans objet

transport

14.4 Groupe d'emballage Sans objet14.5 Dangers pour l'environnement Non réglementé

ADR

14.1 Numéro ONUSans objet14.2 Désignation officielle deSans objet

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Sans objet

transport

14.4 Groupe d'emballage Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement Non réglementé

**RID** 

**14.1 Numéro ONU**Sans objet **14.2 Désignation officielle de**Sans objet

transport de l'ONU

14.3 Classe de danger
 14.4 Groupe d'emballage
 14.5 Dangers pour l'environnement

Sans objet
Non réglementé

ADN

**14.1 Numéro ONU**Sans objet **14.2 Désignation officielle de**Sans objet

transport de l'ONU

14.3 Classe de danger Sans objet
14.4 Groupe d'emballage Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement Non réglementé

### Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

92264199\_A\_PGP\_CLP\_EUR - Fairy Professional Original (liquide vaiselle)

5%-15% Tensioactifs anioniques, <5% Tensioactifs non ioniques; Conservateur, Methylisothiazolinone, Phenoxyethanol, **Parfums** 

Législation de l'UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

Date de révision: 19-nov.-2018

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances REACH.

Ne contient aucune substance répertoriée dans la liste des substances candidates de

soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Règlement (UE) n° 143/2011, annexe Ne contient aucune substance répertoriée par l'annexe XIV de REACH. XIV, Substances soumises à

autorisation

Recommandations du CESIO Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de

biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étavant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités

compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la

demande d'un fabricant de détergents.

et interdictions

Autres réglementations, restrictions Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents). Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP]. Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des

substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006).

#### Information sur les législations nationales

44/2000 EüM rendelet, 2000/25 törvény

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange

conformément au règlement REACH.

#### Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des modifications

Date d'émission : 19-nov.-2018 19-nov.-2018 Date de révision : Motif de la révision Sans objet

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

DNEL: Niveau dérivé sans effet

IATA - Association internationale du transport aérien

IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test

LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne)

OEL: Limite d'exposition professionnelle

PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique

PNEC(s): Concentration(s) prédite(s) sans effet

REACH- Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

#### 16.3 Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

92264199\_A\_PGP\_CLP\_EUR - Fairy Professional Original (liquide vaiselle)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 Jugement expert et détermination de la force probante des données

### Toxicité aquatique chronique

Catégorie 3 Méthode de calcul

#### 16.4 Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H318 Provoque de graves lésions des yeux
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° 1907/2006 et sa modification, le règlement (UE) 2015/830

#### 16.5 Conseil en matière de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

#### 16.6 Informations supplémentaires

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles servent uniquement à décrire les caractéristiques du produit vis-à-vis des exigences d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Elles ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété spécifique au produit que ce soit.

Date de révision: 19-nov.-2018

Fin de la FDS